Ecrit par Echo du Mardi le 24 septembre 2020

Avignon : mise en place d'un protocole sanitaire relatif à l'utilisation des salles municipales

Afin de permettre une reprise des activités associatives dans les salles municipales dès le lundi 28 septembre, la Ville d'Avignon, en accord avec la Préfecture de Vaucluse, met en œuvre un protocole exceptionnel qui devra impérativement être signé par toute association utilisatrice.

A la veille de la reprise des activités culturelles, artistiques et sportives nécessitant l'utilisation de salles municipales, les services préfectoraux demandent que les utilisateurs des locaux mis à leur disposition

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 septembre 2020

par les collectivités soient informés des consignes de sécurité sanitaires à mettre en œuvre pour se protéger et protéger les autres, conformément aux directives gouvernementales.

Respect des gestes barrière et de la distanciation physique, respect du nombre maximum de personnes autorisées, respect d'un délai de carence de 15 minutes entre deux créneaux de mise à disposition, désignation d'un interlocuteur Covid-19 et tenue d'un registre des utilisateurs… le 'protocole sanitaire Covid-19', consultable ci-dessous, liste les mesures à suivre par les associations dès lors qu'elles utilisent une salle municipale.

Avenant-aux-conventions-dutilisation-et-de-mise-a-disposition-des-locaux-municipauxTélécharger

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !